Rapport annuel 2000-2001

Comptables agréés du Québec

102-01461/

MISSION

DES COMPTABLES AGRÉÉS

Notre mission consiste à faciliter la prise de décisions et à améliorer la performance organisationnelle grâce à notre expertise en gestion financière, en certification et dans d'autres domaines spécialisés. Nous agissons avec intégrité et objectivité, et nous nous engageons à rechercher l'excellence et à servir l'intérêt du public.

VISION

DES COMPTABLES AGRÉÉS

Nous serons les chefs de file en matière de création, de validation et d'interprétation des informations qui servent à mesurer et à améliorer la performance organisationnelle et nous représenterons le choix qui s'impose pour tous ceux qui ont besoin de services de gestion financière, de certification et d'autres services spécialisés.

MISSION

DE L'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

L'Ordre des comptables agréés du Québec met en œuvre les moyens nécessaires pour que les comptables agréés soient reconnus comme des chefs de file pour leurs compétences en information décisionnelle et en certification, leur objectivité et leur intégrité et qu'ils soient au cœur de la prise de décisions visant à améliorer la performance des organisations.

LETTRES

DE TRANSMISSION AUX MINISTRES

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président
Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Linda Goupil
Québec, juillet 2001

Madame Linda Goupil
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Hôtel du gouvernement
Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter deux exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président-directeur général et secrétaire général,

Gérard Caron, FCA
Le 20 juillet 2001

Office des professions du Québec
Complexe de la place Jacques-Cartier
320, rue Saint-Joseph Est, 1er étage
Québec

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter 80 exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le président-directeur général et secrétaire général,

Gérard Caron, FCA
Le 20 juillet 2001

TABLE
DES MATIÈRES

Message du président du Conseil et du président-directeur général 6

Rapport d'activité 2000-2001

- Bureau de la direction – Développement et organisation 8
- Formation continue 10
- Formation professionnelle et relève 11
- Marketing et communications 12
- Administration et finances 13
- Affaires juridiques 13

Membres du Bureau et comités spéciaux 14

États financiers 15

Tableau des membres 28

Rapport du syndic 29

Rapports des comités statutaires 30

- Arbitrage des comptes des membres 30
- Discipline 31
- Fonds d'indemnisation 32
- Formation professionnelle 33
- Inspection professionnelle 34
- Révision des plaintes 36

Personnel de l'Ordre 37

Rapports des comités de l'Ordre et des regroupements régionaux 38

MESSAGE

DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'exercice 2000-2001 constitue, en quelque sorte, un moment charnière de la vie de l'Ordre. Il a été marqué par la fin de notre plan stratégique 1997-2001 et par une intense réflexion visant à nous doter de nouvelles orientations stratégiques pour la période 2002-2006.

Pierre Brochu, FCA
Président du Conseil

Gérard Caron, FCA
Président-directeur général

1997-2001

Le bilan de ces cinq dernières années est riche. Plusieurs des axes stratégiques que nous nous étions donnés pour 1997-2001 s'inscrivaient dans la foulée du Rapport Vision, proposé par le Groupe de travail pancanadien sur la vision de la profession. Nous avons donc investi des efforts importants dans sa mise en œuvre, notamment en ce qui a trait à la révision du gouvernement de la profession et à l'implantation du protocole entre les ordres provinciaux et l'ICCA.

Mais certains dossiers touchant la mise en œuvre de Vision sont encore très actifs. Au cours de l'année écoulée, nous avons poursuivi notre collaboration à la révision des processus de formation, en commentant les propositions de l'ICCA relatives à la Grille de compétences, au Tableau des compétences ou aux nouvelles mesures d'évaluation. Nos commentaires ont été bien accueillis et reflétés dans les versions subséquentes de ces propositions. La décision finale sur les changements à apporter au processus de formation sera prise au cours du prochain exercice.

Nous avons également participé activement à toutes les consultations menées par l'ICCA sur la mise en place de nouveaux programmes d'agrément de spécialistes. À l'automne 2000, une première spécialité a été mise en place au Canada, soit celle de juricomptable. Au Québec, l'Ordre décerne maintenant le titre de CA•EJC – CA•IFA en anglais – aux comptables agréés qui satisfont aux critères rigoureux établis par l'Alliance pour l'excellence en juricomptabilité et approuvés par le Bureau. L'Ordre poursuit ses démarches auprès de l'Office des professions du Québec pour que les CA•EJC et les CA•IFA puissent également s'afficher comme spécialistes au Québec.

L'année écoulée a aussi été marquée par la conduite d'importants dossiers en matière d'affaires juridiques. Nous avons investi beaucoup d'énergie dans nos démarches visant à faire modifier le *Code des professions* en ce qui touche l'exercice d'une profession au sein d'une société. Ces démarches, que nous avons menées aux côtés de l'Office des professions du Québec, du groupe de travail conjoint cabinets-Ordre, ainsi que d'autres ordres professionnels, ont porté fruit puisque le 1er décembre 2000, le Projet de loi 169 était déposé devant l'Assemblée nationale. Ce projet prévoit la constitution de sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (sencrl) et de sociétés par actions (spa). Ces deux modèles sont mieux adaptés au contexte économique actuel et préservent le principe de reddition de comptes et de pleine responsabilité de chaque professionnel pour les actes accomplis dans l'exercice d'une profession.

En avril dernier, au terme d'une saga judiciaire de plusieurs mois, la Cour d'appel du Québec a donné raison à l'Ordre des comptables agréés dans l'affaire Reinharz. L'Ordre n'aura donc pas à débourser pour les indemnités demandées par les clients de l'ancien comptable agréé Bernard Reinharz. Cette décision pose clairement les limites de l'exercice de la profession. Les juges ont statué qu'un ordre professionnel ne peut être tenu responsable des actes frauduleux commis par l'un de ses membres pour des activités qui ne relèvent pas de l'exercice de la profession. L'interprétation du Comité d'indemnisation et du Comité administratif a donc été reconnue et confirmée par la Cour. Il s'agit d'un jugement important pour l'Ordre et pour l'ensemble des professions.

Au cours des dernières années, l'Ordre a également entrepris une mise à jour de l'ensemble de ses règlements. À ce chapitre, et à la suite des imposantes réclamations déposées en vertu du règlement sur l'indemnisation, dont celles liées au cas Reinharz, l'Ordre a donné suite à son engagement de revoir les règles applicables aux opérations touchant les comptes en fidéicommis. Un groupe de travail a été mis sur pied et chargé de proposer des mesures destinées à réduire les risques pour le public et pour la profession en cette matière. Aujourd'hui, l'Ordre est en bonne voie de se doter d'un règlement. Les principes directeurs ont été adoptés et le nouveau règlement est actuellement en préparation.

C'est en novembre 2000 qu'avaient lieu les audiences en Cour supérieure de l'action en nullité intentée par des comptables généraux licenciés et l'Ordre des CGA contre le Procureur général du Québec. La nature de cette action visait à faire déclarer inconstitutionnel l'article 24 de la *Loi sur les comptables agréés* qui assure aux CA l'exclusivité de la comptabilité publique, dont la vérification externe et les missions d'examen. L'Ordre est intervenu vigoureusement pour défendre sa loi constitutive. Lors de notre intervention, nous nous sommes employés à démontrer que la formation et les conditions d'admission imposées aux candidats à la profession de comptable agréé sont les seules capables d'assurer une protection adéquate du public en matière de comptabilité publique. La préparation de cette intervention a exigé beaucoup de l'organisation, non seulement de la Direction des services juridiques, mais également de plusieurs membres de la direction de l'Ordre.

L'une des plus importantes réalisations de l'Ordre au cours de la période 1997-2001 aura sans contredit été l'implantation du nouveau Programme de formation professionnelle. Encore cette année, nous récoltons largement les bienfaits de l'implantation de ce nouveau programme. Pour une deuxième année consécutive, les candidats québécois ont connu une performance remarquable à l'Examen final uniforme, avec un taux de succès de plus de 85 % chez ceux et celles qui s'y présentaient pour la première fois. Ce taux a permis au Québec de se classer au premier rang des provinces canadiennes. De plus, huit candidats du Québec figurent au Tableau d'honneur canadien. Avec de pareils résultats, qui établissent une nouvelle norme québécoise, nous sommes convaincus que la profession de comptable agréé au Québec saura attirer de plus en plus de jeunes et, parmi eux, les meilleurs éléments. De plus, beaucoup d'énergie a été investie dans la promotion de la profession auprès de la relève. L'Ordre a, entre autres, mis au point une toute nouvelle campagne de promotion aux accents jeunes et dynamiques, et organisé plus de 70 présentations sur la profession destinées aux étudiants des niveaux secondaire, collégial et universitaire.

Vers l'avenir

L'année nous aura également permis de mener une intense réflexion pour définir de nouvelles orientations stratégiques pour la période 2002-2006. Le Groupe consultatif des orientations stratégiques, animé par Marcel Côté, a préparé un projet d'orientations stratégiques qui a été soumis à nos membres pour consultation lors d'une quarantaine d'assemblées tenues dans tout le Québec l'automne dernier. C'est finalement en février 2001 que le projet, enrichi par les commentaires et suggestions de nos membres, a été adopté par le Bureau.

Nos orientations stratégiques 2002-2006 s'articulent autour de cinq axes :

1) positionner les CA comme des acteurs incontournables au cœur de la prise de décisions d'affaires;
2) élargir la gamme des compétences et des spécialités reconnues aux CA;
3) accélérer l'évolution du cadre institutionnel dans lequel évoluent les CA ;
4) assurer à notre profession une relève compétente et en nombre suffisant;
5) renforcer la valeur ajoutée que l'Ordre apporte aux membres et l'efficacité de la gestion des ressources.

C'est dans cet esprit que nous avons également redéfini notre mission. Tout en continuant à mettre l'accent sur les valeurs fondamentales de notre profession, notre mission, telle qu'on peut la lire en page 3, place le CA au cœur de la prise de décisions d'affaires et souligne sa contribution à l'amélioration de la performance des organisations.

Nous vous invitons à lire le document de présentation des orientations stratégiques produit par l'Ordre, ou à le consulter sur notre site Internet (www.ocaq.qc.ca).

Plusieurs des dossiers que nous traitons impliquent une communication soutenue et nourrie avec divers interlocuteurs gouvernementaux. Pour cette raison, nous poursuivons la mise en place de notre programme de relations gouvernementales. Nous multiplions les occasions d'intervention en liant des contacts et en rencontrant directement les élus, le personnel politique ou les fonctionnaires concernés par nos dossiers.

Nous renouons cette année avec une tradition un peu délaissée, celle des congrès de l'Ordre. La préparation du Congrès 2001 a nécessité la collaboration de plusieurs CA et nous tenons à les remercier chaleureusement. Nous sommes par ailleurs convaincus que, compte tenu de l'évolution rapide de notre environnement, de tels moments d'échange et de réflexion sont nécessaires. Nous comptons répéter l'événement aux deux ans.

Finalement, nous désirons souhaiter la bienvenue à Mme Lucette Poliquin, CA, qui assumera pour les deux prochaines années la présidence du Conseil de l'Ordre. Mme Poliquin devient ainsi la deuxième femme de toute l'histoire de l'Ordre à assumer cette fonction. Nous lui souhaitons la meilleure des chances.

En terminant, nous désirons remercier les membres du Bureau et du Comité administratif de leur soutien et de leur participation aux destinées de l'Ordre. Nous voulons aussi remercier chaleureusement les bénévoles qui donnent si généreusement de leur temps. Merci enfin à l'équipe de direction et au personnel de l'Ordre de leur dévouement et de leur efficacité.

Le président du Conseil,

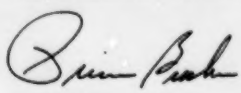

Pierre Brochu, FCA

Le président-directeur général,

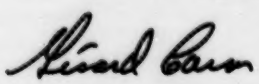

Gérard Caron, FCA

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2000-2001

Au cours de l'exercice 2000-2001, l'Ordre a poursuivi sa mission première de protection du public. Par ailleurs, plusieurs projets et dossiers visant le développement de la profession de comptable agréé au Québec ont été menés.

Orientations stratégiques 2002-2006

Le Bureau de l'Ordre a adopté de nouvelles orientations stratégiques pour la période 2002-2006. Un groupe consultatif, animé par Marcel Côté, a procédé à une analyse rigoureuse des constats et des tendances qui marquent le développement de la profession et des enjeux qui se posent à nous. De là sont issus les nouveaux axes de notre plan stratégique, dont le tout premier consiste à positionner les comptables agréés comme des acteurs incontournables au cœur même de la prise de décisions en vue d'améliorer la performance des organisations. Notre mission a aussi été modifiée pour mieux refléter ce rôle primordial des CA. L'adoption de ces nouvelles orientations stratégiques a entraîné la tenue d'une quarantaine de rencontres de consultation de nos membres partout au Québec. Plus de 700 CA sont venus faire connaître leurs opinions et commentaires. C'est en février 2001 que le Bureau de l'Ordre adoptait les nouvelles orientations stratégiques 2002-2006.

Incorporation et responsabilité professionnelle

Dans ce dossier, l'Ordre a pris part à un groupe de travail formé de représentants du Barreau, de la Chambre des notaires ainsi que des ordres professionnels des ingénieurs, des architectes et des denturologistes. Ce groupe a collaboré étroitement avec l'Office des professions du Québec en vue de préparer le Projet de loi 169, qui a été déposé le 1er décembre 2000. Ce projet vise à modifier le *Code des professions* et d'autres dispositions législatives pour la création de sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (sencrl) ou de sociétés par actions (spa). Ce projet a été adopté le 21 juin 2001 par l'Assemblée nationale du Québec. L'Ordre en est très fier puisqu'il a agi à la fois comme instigateur et coordonnateur de l'élaboration et de la réalisation des études ayant conduit à ce projet de loi. Pour permettre la création de nouvelles entités que sont les (sencrl) et les (spa), chaque ordre professionnel devra se doter d'un règlement adéquat. L'Ordre s'est mis à l'œuvre avant même l'adoption du projet de loi et compte pouvoir soumettre un projet de règlement à l'Office des professions au début de 2002.

Action en nullité des CGA

En novembre 2000, le juge de la Cour supérieure Pierre J. Dalphond, présidait les audiences tenues dans le cadre de l'action en nullité intentée par les comptables généraux licenciés (CGA) contre le Procureur général du Québec. Cette action visait à faire déclarer discriminatoire l'article 24 de la *Loi sur les comptables agréés*, qui garantit aux CA l'exclusivité de l'exercice de la comptabilité publique, dont la vérification externe et les missions d'examen. Au cours de ces audiences, l'Ordre est intervenu vigoureusement pour défendre sa loi constitutive et démontrer que la formation, le stage et les examens auxquels sont soumis les CA et les CGA ne sont pas équivalents, et que seuls les CA sont adéquatement formés pour effectuer la vérification externe sans mettre en jeu la protection du public. L'Ordre a fait valoir que sa loi n'est en rien discriminatoire puisque quiconque répond aux

exigences de formation et aux conditions d'admission à la profession de comptable agréé peut devenir membre de l'Ordre et effectuer de la vérification externe.

Encadrement des opérations en fidéicommis

Un groupe de travail sur les opérations en fidéicommis a été mis sur pied dans le but d'élaborer un règlement pour ce type d'opération. Le groupe de travail a d'abord identifié les principales situations où les comptables agréés sont appelés à détenir des fonds en fidéicommis dans l'exercice de leur profession. Il a ensuite proposé un ensemble de mesures destinées à réduire les risques potentiels pour le public et la profession en cette matière. Une proposition de règlement est actuellement à l'étape de la rédaction.

Révision de certaines dispositions du *Code de déontologie*

L'Ordre a poursuivi la révision de son *Code de déontologie*, en ce qui a trait notamment à la facturation d'honoraires conditionnels. Cette révision se fait en tenant compte du projet d'harmonisation des règles déontologiques à l'échelle nationale.

Implantation de la spécialisation

L'Ordre a collaboré aux consultations entourant la mise en place de spécialités au sein de la profession et a conclu une entente avec l'ICCA à propos des processus administratifs et de l'encadrement de la formation des spécialistes et de l'exercice des spécialités au Québec. Une première spécialité, en juricomptabilité, CA•EJC (CA•IFA en anglais), est maintenant officiellement reconnue chez les CA canadiens. Au Québec, à ce jour, 29 comptables agréés ont obtenu le titre de CA•EJC. Par ailleurs, d'autres champs de spécialisation sont en voie d'être officiellement reconnus, dont ceux de la fiscalité et des systèmes d'information. L'Ordre poursuit ses démarches auprès de l'Office des professions du Québec afin d'apporter les modifications à la réglementation qui permettront aux CA spécialistes de s'afficher comme tels au Québec.

Évolution du système professionnel

L'Ordre a participé aux travaux et aux consultations menés par le groupe de travail sur l'allègement réglementaire du système professionnel québécois, qui a été mis sur pied par la ministre de la Justice de l'époque, Mme Linda Goupil. Nous avons entretenu un dialogue constant et constructif avec l'Office des professions et nous avons maintenu une étroite concertation avec les principaux ordres professionnels du Québec.

Congrès 2001

Au cours de l'année, une équipe de bénévoles et la permanence de l'Ordre ont travaillé à l'organisation du Congrès 2001 de l'OCAQ, qui se tiendra à l'hôtel Fairmont Tremblant, dans les Laurentides, les 21 et 22 septembre 2001. C'est sous le thème du renouveau qu'aura lieu ce congrès, un thème qui rend parfaitement compte des changements importants qui marquent l'environnement et le quotidien des comptables agréés dans leur profession. L'Ordre renoue ainsi avec une tradition délaissée depuis plus de 10 ans. Les congrès de l'OCAQ auront maintenant lieu tous les deux ans.

Gestion documentaire

L'Ordre a poursuivi l'implantation de son système de gestion documentaire. Le groupe de coordination chargé de l'implantation de ce système a terminé la conception et la préparation des outils de gestion électronique des documents ainsi que la mise en place de l'architecture et des applications technologiques. L'implantation de ce système et son appropriation par les utilisateurs se poursuivront au cours du prochain exercice.

Planificateurs financiers

En 1999, l'Ordre concluait une convention avec le Bureau des services financiers (BSF) concernant l'utilisation du titre de planificateur financier par les CA œuvrant dans ce secteur d'activité. Faute d'un accord lors de la renégociation de cette convention, elle n'a pu être reconduite et a pris fin en juin 2001. Les comptables agréés titulaires d'un diplôme de l'Institut québécois de planification financière (IQPF) qui désirent porter le titre de planificateur financier doivent maintenant s'adresser directement au BSF.

FORMATION CONTINUE

Le succès des activités de formation auprès des membres se confirme encore cette année, comme en témoignent les 1 800 passes de saison vendues, les quelque 13 000 inscriptions aux cours et les 500 présentations offertes. De plus, le programme de formation continue de l'Ordre compte maintenant un nombre record de 115 cours et activités de formation. Cette augmentation est attribuable à une volonté d'offrir une plus grande diversité d'activités de formation aux membres MAGIE. Un plan de formation a été préparé sur la base de la Grille de compétences que l'ICCA a élaborée dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle. Ce plan intègre les différents champs de connaissances nécessaires aux CA.

Des cours sont maintenant offerts dans trois nouvelles villes : Drummondville, Granby et Saint-Hyacinthe, et des activités de formation en français sont offertes maintenant à Ottawa. De plus, deux projets pilotes de formation sur Internet étaient offerts en 2000-2001. Parmi les événements spéciaux qui ont eu lieu pendant cette période, mentionnons deux conférences présentées conjointement avec Revenu Québec et trois séminaires *Vision Haute Performance*.

L'Ordre distribue maintenant plus 60 publications et leurs mises à jour. Soulignons le lancement cette année d'une nouvelle publication : le *Vocabulaire essentiel des dérivés et autres instruments financiers*, qui s'est rapidement élevé parmi les meilleurs vendeurs des publications de l'Ordre.

Depuis 1989, l'Ordre mettait en relation employeurs et comptables agréés en quête de nouveaux défis par l'intermédiaire de son service *Contact-employeurs*. Ce service a cessé ses opérations en mars pour faire place à *CASource*, un nouveau service d'offres d'emploi offert par l'ICCA sur Internet.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET RELÈVE

Programme de formation professionnelle.

Le nombre d'inscriptions d'étudiants au Programme de formation professionnelle (PFP) a connu une croissance de 20 %. Un sondage mené à l'été 2000 révèle un taux élevé de satisfaction à l'égard du programme de 2e cycle. Le PFP comporte aujourd'hui plus de 70 missions touchant les finances, la mesure de la performance et les technologies de l'information et les communications. Cette banque, qui constitue la base du matériel pédagogique du PFP, a été développée conjointement par des praticiens et des universitaires et est constamment enrichie de nouveaux cas afin d'en conserver le caractère actuel et pratique. En moyenne, chaque étudiant utilise neuf de ces missions dans le cadre du PFP, ce qui est encourageant si l'on tient compte de la longueur des missions et du travail personnel exigé.

Examen final uniforme

Le Québec a connu une performance remarquable à l'EFU 2000, avec un taux de succès de 85,1 % pour les candidats qui s'y présentaient pour la première fois. Avec ce taux bien au-dessus de la moyenne nationale de 73,7 %, le Québec se classe au 1er rang des provinces canadiennes. En chiffres absolus, cela représente 314 candidats reçus sur les 369 qui en étaient à leur première tentative. Huit Québécoises et Québécois figurent au Tableau d'honneur canadien. Le taux de réussite de l'ensemble des candidats a été de 70,8 %, ce qui est plus élevé que la moyenne nationale de 67,6 %.

Réforme de la formation professionnelle

De nouveau cette année, et avec l'aide du Comité de la formation professionnelle, de bénévoles et de la permanence de l'Ordre, nous avons consacré beaucoup d'efforts pour commenter chacune des versions des propositions de l'ICCA, qu'il s'agisse de la Grille de compétences, du Tableau des compétences ou des nouvelles mesures d'évaluation. Nos commentaires ont été bien accueillis et reflétés dans les versions subséquentes. La décision finale sur les changements à apporter au processus de formation sera prise au cours du prochain exercice.

Campagne de promotion auprès de la relève

Une nouvelle campagne de promotion de la profession auprès des étudiants des niveaux collégial et universitaire a été mise sur pied. De nouvelles brochures promotionnelles, aux allures jeunes et dynamiques, ont été conçues et ont suscité beaucoup d'intérêt. Par ailleurs, plus de 70 présentations sur la profession ont été faites aux étudiants des niveaux secondaire, collégial et universitaire. Une formule de présentation très dynamique a été mise en œuvre auprès de la clientèle universitaire. Des jeunes CA de tous les secteurs et des étudiants du PFP sont invités à témoigner de leur expérience. Les outils promotionnels tels les nouveaux vidéos, la trousse Au-delà des nombres, la trousse du présentateur et les brochures ont nettement contribué à faciliter les présentations et à intéresser les étudiants.

Une fois c't'un cas

Un nouveau concours inter-universitaire de résolution de cas a été lancé et a connu un succès supérieur à nos attentes, puisque 33 équipes s'y sont inscrites.

Candidats à l'exercice de la profession

Le nombre de candidats inscrits au Tableau des candidats a diminué. Cela est en partie attribuable au fait que nos candidats deviennent membres CA beaucoup plus rapidement en raison du taux de succès important à l'EFU. Nous avons par ailleurs connu une hausse importante des demandes de reconnaissance d'équivalences de diplômes étrangers. Cette hausse découle du retrait des professions à titre exclusif de la liste des professions inadmissibles aux fins de l'immigration. Nous avons consacré beaucoup de temps et d'énergie à répondre aux demandes et à procéder à l'étude des dossiers.

MARKETING ET COMMUNICATIONS

Internet et outils technologiques

Nous avons effectué la gestion et les mises à jour des sites de l'Ordre. De plus, cette année, nous avons effectué la migration de ces sites chez Cognicase, qui en assure maintenant l'hébergement et le soutien technique 24 heures sur 24 et sept jours par semaine. Nous avons aussi poursuivi le développement d'une base de données terminologique construite à partir des bulletins terminologiques produits par le Comité de terminologie de l'Ordre. Autre fait à souligner, nous avons continué de travailler à l'élaboration de la *TrousseCA.com* à l'intention des comptables agréés. Ce projet a suscité beaucoup d'intérêt au sein des autres ordres provinciaux de comptables agréés, en ce qui touche notamment l'implantation d'une communauté virtuelle de CA au Canada. De plus, nous avons collaboré, avec le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO), à la conception et à la tenue de deux ateliers sur les communautés virtuelles des cabinets d'experts-comptables lors du colloque international *Des PME branchées*.

Visibilité, produits et services

Pour une deuxième année consécutive, l'Ordre a publié en 2000 son *Guide pratique Internet des CA*. Ce guide, publié en collaboration avec Québec Science, permet aux CA d'utiliser au mieux Internet. Par ailleurs, l'Ordre a préparé, à l'intention de ses membres, un cédérom qui contient une foule de documents qu'il produit, dont le *Catalogue des publications et services* et le *Carnet du décideur*, ainsi que les lois et règlements régissant la profession de CA au Québec. Nous avons également produit un catalogue des cours. Encore cette année, l'Ordre était présent au Salon Éducation Formation, qui avait lieu à la Place Bonaventure en octobre 2000. Nous étions aussi au Congrès annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, notamment pour faire la promotion du *Vocabulaire essentiel des dérivés et autres instruments financiers*.

Événements et relations publiques

Outre l'organisation de nos événements traditionnels, soit la Remise des permis, le Gala de la réussite et la Soirée Reconnaissance, l'Ordre a participé à l'organisation d'une tournée d'information auprès des travailleurs autonomes. Il a aussi pris part à l'organisation de la tournée *Québeclic*, mise sur pied par le Gouvernement du Québec pour sensibiliser les chefs de PME à l'importance d'Internet et des nouvelles technologies dans la conduite des affaires. Nous avons également présenté la journée d'ateliers et de conférences *IDé 2000* à laquelle ont participé les membres lors de l'assemblée annuelle de l'Ordre en septembre 2000.

Communications avec les membres

Au cours de l'année, nous avons publié 11 numéros de *Bilan Express*, dont 2 numéros spéciaux. Le premier, paru en septembre, portait sur la journée d'atelier *IDé 2000* et le second, paru en novembre, portait sur l'action en nullité intentée par les CGA. Cinq numéros de *Bilan Pratique* ont aussi été publiés au cours de l'exercice. De plus, l'Ordre a fourni un soutien technique à la publication des Bilans régionaux produits par les regroupements régionaux de comptables agréés.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Tableau des membres

Le nombre de membres est passé de 16 276 à 16 222. Cela est imputable à deux facteurs.

La plupart des membres retraités ne payaient aucune cotisation avant le 31 mars 2000. En effet, diverses catégories dont celle des membres à la retraite, ont été abolies et remplacées par la catégorie des membres inactifs. Ce changement a entraîné la démission ou la radiation, pour non-paiement de cotisation, d'environ 130 membres.

Nous avons aussi facturé 75 $ aux membres pour augmenter le solde du fonds d'indemnisation. Nous avons dû radier 60 membres pour non-paiement de cette cotisation.

La cotisation de base pour l'ensemble des comptables agréés du Québec s'établissait à 670 $, incluant le montant de 350 $ qui représente la quote-part versée à l'ICCA. Pour les comptables agréés qui œuvrent en cabinet, un montant additionnel de 140 $ s'ajoutait à la cotisation de base selon le principe de l'utilisateur-payeur. À cela s'ajoute une taxe de 15,85 $ perçue pour l'Office des professions du Québec.

Par ailleurs le secteur des technologies de l'information a été passablement occupé par l'analyse de tous les systèmes et logiciels de l'Ordre. Nous avons également travaillé à l'adaptation du matériel et des logiciels en vue du développement des produits et services que veut offrir l'Ordre par Internet. Aussi, un nouveau logiciel comptable a été acquis et implanté en remplacement de l'ancien logiciel *Dynamics*. Le nouveau logiciel *Virtuo* a servi à la préparation du budget 2001-2002 et est utilisé depuis avril 2001 pour enregistrer les opérations courantes.

Gestion administrative et résultats financiers

En ce qui a trait aux résultats financiers, le fonds d'administration générale de l'Ordre termine l'exercice avec un excédent des produits par rapport aux charges de 255 564 $. Cet excédent s'explique principalement par le fait que le virement de 320 000 $ aux fonds des regroupements régionaux n'affecte pas l'excédent de l'exercice, mais plutôt les soldes de fonds.

Ces mêmes soldes de fonds ont enregistré une augmentation de 1 197 156 $, pour se chiffrer à 4 579 220 $ (3 382 064 $ en 1999-2000). Cette augmentation découle de la hausse du solde de fonds d'indemnisation de 1 121 107 $.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2001, le Bureau a tenu cinq réunions ordinaires, alors que le Comité administratif a tenu douze réunions ordinaires et trois réunions extraordinaires, dont deux conférences téléphoniques.

AFFAIRES JURIDIQUES

La Direction des services juridiques a le mandat de procéder à la revue des règlements de l'Ordre afin de les adapter à l'évolution de la pratique et de les harmoniser avec la réglementation des autres ordres provinciaux. Elle doit également entretenir un rapport suivi avec le Conseil interprofessionnel du Québec et l'Office des professions, et s'impliquer activement dans tous les dossiers relatifs aux lois et aux règlements qui touchent les ordres professionnels et la profession de comptable agréé. Elle est également responsable du service des greffes des Comités de discipline, d'arbitrage et de révision, des dossiers d'infraction criminelle et des dossiers de pratique illégale et d'usurpation de titre. La direction assure aussi la représentation de l'Ordre dans le cadre des procédures civiles et administratives.

Causes de pratique illégale

Exercices terminés les 31 mars	2001	2000
Causes reportées de l'an dernier	37	20
Nouveaux dossiers	34	42
	71	62
Condamnations	11	10
Causes réglées	22	15
Causes reportées à l'an prochain	38	37
	71	62

MEMBRES

DU BUREAU ET COMITÉS SPÉCIAUX

Comité administratif (de gauche à droite)

Louise Thisdale,
Claude Gauvin, FCA,
Gérard Caron, FCA,
Lucette Poliquin, CA,
Pierre Brochu, FCA,
Réjean Blanchette, CA,
Michel Théroux, CA,
Michel Beauséjour, FCA

Autres membres du Bureau
Benoît Boivin, CA
Sylvia Ceacero *
Nathalie Charette, CA
Gaetano Di Guglielmo, CA
Me Louis Doyle *
Jacques Fortin, CA
Colette Gauthier, CA
Anne-Marie Hubert, CA
Nicol Jean *
Diane Joly, CA
Hugues Lacroix, CA
Jean Laflamme, CA
Michel Lamarre, CA
Jocelyn Lavoie, CA
Claudine Lévesques, CA
Paul Levine, CA
Sylvain Luneau, CA
Daniel McMahon, FCA
Georges Paulez, CA
Jean-Robert Poulin, CA
Diane Racine, CA
Jean-François Roy, CA
Denis Savard, CA

* Représentant(e) du public désigné(e) par l'Office des professions du Québec

Comité des finances
Michel Théroux, CA, président
Colette Gauthier, CA
Jean Laflamme, CA

Comité administratif
Pierre Brochu, FCA, président du Conseil
Lucette Poliquin, CA, vice-présidente du Conseil
Réjean Blanchette, CA
Claude Gauvin, FCA
Michel Théroux, CA
Louise Thisdale*
Michel Beauséjour, FCA, président sortant
Gérard Caron, FCA, secrétaire et président-directeur général

Comité de vérification
Diane Joly, CA, présidente
Michel Lamarre, CA
Denis Savard, CA

Conseil des anciens présidents
Michel Beauséjour, FCA
Jean-Pierre Dubeau, FCA
Réal Sureau, FCA
Richard Quevillon, FCA
Monique Forget-Leroux, FCA
Michel Bélanger, FCA
Alain Paris, FCA
Jacques Levesque, FCA
Marc Paradis, FCA
G. André Harel, FCA
Gilles Chevalier, FCA
Guy d'Orsonnens, FCA
Charles-Albert Poissant, FCA
Roland Truchon, FCA
Paul Noiseux, FCA
J. Alistair Duff, FCA
Raymond Morcel, FCA
Phillip P. Aspinall, FCA
Boris G. Levine, FCA
Charles Pelletier, FCA
G. Ian Craig, FCA
Yvon Normandin
J. Alastair Reekie, FCA
François J. Bastien, FCA
Julien H. Fayet, FCA
Jacques Raymond, FCA
John F. Lewis, FCA
H. Marcel Caron, FCA
Laird Watt, FCA

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
l'Ordre des comptables agréés du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des comptables agréés du Québec au 31 mars 2001 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des comptables agréés du Québec au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Demers Beaulne

Société en nom collectif de comptables agréés

Montréal, le 10 mai 2001

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

À l'égard du rapport financier

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations, en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Bureau de l'Ordre s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son Comité de vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels et les autres renseignements contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au Bureau. Le Comité de vérification rencontre périodiquement la direction de l'Ordre et les vérificateurs externes et rend compte de ces entretiens au Bureau.

Les états financiers ont été vérifiés par les vérificateurs de l'Ordre, dont les services ont été retenus par le Bureau de l'Ordre sur recommandation du Comité de vérification et dont la nomination a été ratifiée par l'assemblée générale annuelle.

Le président du Conseil,

Pierre Brochu

Pierre Brochu, FCA

Le président-directeur général et secrétaire général,

Gérard Caron

Gérard Caron, FCA

Le 10 mai 2001

ÉTATS FINANCIERS

Bilan au 31 mars 2001

ACTIF À COURT TERME
Encaisse
Placements temporaires (note 4)
Débiteurs (note 5)
Avances au Fonds d'administration générale (note 6)
Avances au Fonds d'indemnisation (note 6)
Avances au Fonds d'assurance (note 6)
Frais payés d'avance

OBLIGATIONS, au coût (note 7)

IMMOBILISATIONS (note 8)

PASSIF À COURT TERME
Créditeurs (note 9)
Produits reportés (note 10)
Dû au Fonds d'administration générale (note 6)
Dû au Fonds de formation continue (note 6)
Dû au Fonds d'orientation PFP (note 6)

AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ

RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES (note 11)

PRODUITS REPORTÉS (note 10)

SOLDES DE FONDS
Investis en immobilisations
Affectations d'origine interne
Non grevés d'affectations

ENGAGEMENTS (note 13)

AU NOM DU BUREAU :

Le président du Conseil,

Pierre Brochu, FCA

Le président du Comité des finances,

Michel Théroux, CA

	2001						2000
Fonds d'administration générale	Fonds des regroupements	Fonds d'indemnisation	Fonds de formation continue	Fonds d'orientation PFP	Fonds d'assurance	Total	Total
$	$	$	$	$	$	$	$
47 545	96 558	-	-	-	-	144 103	275 813
1 898 766	287 067	750 000	-	-	-	2 935 833	2 269 466
777 681	19 572	-	-	-	66 101	863 354	1 732 291
-	-	-	100 000	635 975	-	-	-
67 634	-	-	-	-	-	-	-
297 543	-	-	-	-	-	-	-
252 316	4 876	85 114	-	-	-	342 306	182 022
3 341 485	408 073	835 114	100 000	635 975	66 101	4 285 596	4 459 592
3 558 804	-	-	-	-	3 834 264	7 393 068	7 063 411
1 174 052	-	-	-	-	-	1 174 052	1 155 575
8 074 341	408 073	835 114	100 000	635 975	3 900 365	12 852 716	12 678 578
3 018 875	31 186	-	-	-	383 261	3 433 322	4 150 973
1 028 391	-	-	-	-	-	1 028 391	1 012 860
-	-	67 634	-	-	297 543	-	-
100 000	-	-	-	-	-	-	-
635 975	-	-	-	-	-	-	-
4 783 241	31 186	67 634	-	-	680 804	4 461 713	5 163 833
592 222	-	-	-	-	-	592 222	676 625
-	-	-	-	-	621 036	621 036	1 430 180
-	-	-	-	-	2 598 525	2 598 525	2 025 676
5 375 463	31 186	67 634	-	-	3 900 365	8 273 496	9 296 514
1 174 052	-	-	-	-	-	1 174 052	1 155 575
-	376 887	200 000	100 000	635 975	-	1 312 862	1 172 377
1 524 826	-	567 480	-	-	-	2 092 306	1 054 112
2 698 878	376 887	767 480	100 000	635 975	-	4 579 220	3 382 064
8 074 341	408 073	835 114	100 000	635 975	3 900 365	12 852 716	12 678 578

ÉTATS FINANCIERS

Résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2001

PRODUITS
Cotisations des membres
Moins : Part de l'ICCA

Cotisations des candidats
Moins : Part de l'ICCA

Cotisations annuelles nettes
Inscriptions à la formation continue
Droits d'inspection
Droits d'examen
Droits d'admission et d'immatriculation
Publications
Revenus de placement
Autres

CHARGES
Formation continue
Inspection professionnelle
Examen
Publications
Marketing et communications
Formation professionnelle et relève
Finance et administration
Syndic
Bureau de direction
Technologies de l'information
Affaires juridiques
Pratique professionnelle
Développement et organisation
Ressources humaines
Contact-employeurs
Réclamations
Frais généraux non répartis (note 8)
Variation de la réserve pour fluctuation des sinistres
Ristournes aux membres assurés

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

Budget (note 2)	Fonds d'administration générale	Fonds des regroupements	Fonds d'indemnisation	Fonds d'orientation PFP	Fonds d'assurance	Total	Total
	2001						2000
$	$	$	$	$	$	$	$
10 758 500	10 649 451	-	1 129 125	-	-	11 778 576	11 270 943
(5 160 000)	(5 069 050)	-	-	-	-	(5 069 050)	(5 003 108)
5 598 500	5 580 401	-	1 129 125	-	-	6 709 526	6 267 835
199 000	201 920	-	-	-		201 920	209 201
(31 000)	(31 550)	-	-	-	-	(31 550)	(32 688)
168 000	170 370	-	-	-	-	170 370	176 513
5 766 500	5 750 771	-	1 129 125	-	-	6 879 896	6 444 348
2 251 200	2 092 721	-	-	-	-	2 092 721	1 938 408
779 000	823 092	-	-	-	-	823 092	712 751
446 800	464 680	-	-	-	-	464 680	474 980
268 700	316 005	-	-	-	-	316 005	330 653
700 000	373 057	-	-	-	-	373 057	392 210
418 000	419 359	-	15 403	34 751	-	469 523	449 253
813 900	985 086	156 258	30 619	200	(368 711)	773 452	2 153 847
11 444 100	11 224 771	156 258	1 175 147	34 961	(368 711)	12 192 426	12 896 450
2 018 300	2 101 288	-	-	-	-	2 101 288	1 913 771
748 500	714 201	-	-	-	-	714 201	661 867
507 600	496 107	-	-	-	-	496 107	495 239
608 500	337 919	-	-	-	-	337 919	394 429
2 007 600	1 531 110	370 734	-	-	-	1 901 844	1 873 674
1 014 500	1 057 824	-	-	-	-	1 057 824	1 141 542
750 100	731 040	-	-	-	-	731 040	759 026
485 500	593 832	-	-	-	-	593 832	565 926
623 700	566 753	-	-	-	-	566 753	546 602
330 500	395 282	-	-	-	-	395 282	469 682
326 900	429 941	-	295 900	-	-	725 841	402 760
567 200	474 301	-	-	-	-	474 301	545 133
258 200	200 973	-	-	-	-	200 973	166 600
97 600	97 335	-	-	-	-	97 335	115 704
38 100	41 770	-	-	-		41 770	63 003
-	-	-	(241 860)	-		(241 860)	450 000
1 061 300	1 199 531	-	-	-	57 798	1 227 329	1 119 921
-	-	-	-	-	(581 607)	(581 607)	45 224
-	-	-	-	-	155 098	155 098	1 078 662
11 444 100	10 969 207	370 734	54 040	-	(368 711)	10 995 270	12 808 765
-	255 564	(214 476)	1 121 107	34 961	-	1 197 156	87 685

ÉTATS
FINANCIERS

Évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2001

SOLDE D'OUVERTURE	
Déjà établi	
Redressement sur exercices antérieurs (note 15)	
Redressé	
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	
Acquisition d'immobilisations	
Disposition d'immobilisations	
Virements interfonds (note 12)	
SOLDE DE CLÔTURE	

SOLDE D'OUVERTURE	
Déjà établi	
Redressement sur exercices antérieurs (note 15)	
Redressé	
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	
Acquisition d'immobilisations	
Disposition d'immobilisations	
Virements interfonds (note 12)	
SOLDE DE CLÔTURE	

2001

Fonds d'administration générale Investis en immobilisations	Non grevés d'affectations	Fonds des regroupements	Fonds d'indemnisation	Fonds de formation continue	Fonds d'orientation PFP	Total
$	$	$	$	$	$	$
1 155 575	1 354 670	271 363	(353 627)	100 000	601 014	**3 128 995**
-	253 069	-	-	-	-	**253 069**
1 155 575	1 607 739	271 363	(353 627)	100 000	601 014	**3 382 064**
(450 549)	706 113	(214 476)	1 121 107	-	34 961	**1 197 156**
469 626	(469 626)	-	-	-	-	-
(600)	600	-	-	-	-	-
-	(320 000)	320 000	-	-	-	-
1 174 052	1 524 826	376 887	767 480	100 000	635 975	**4 579 220**

2000

Fonds d'administration générale Investis en immobilisations	Non grevés d'affectations	Fonds des regroupements	Fonds d'indemnisation	Fonds de formation continue	Fonds d'orientation PFP	Total
$	$	$	$	$	$	$
869 493	1 382 993	177 629	200 000	100 000	310 000	3 040 115
-	254 264	-	-	-	-	254 264
869 493	1 637 257	177 629	200 000	100 000	310 000	3 294 379
(429 301)	675 865	(206 266)	(553 627)	-	601 014	87 685
851 176	(851 176)	-	-	-	-	-
(135 793)	135 793	-	-	-	-	-
-	10 000	300 000	-	-	(310 000)	-
1 155 575	1 607 739	271 363	(353 627)	100 000	601 014	3 382 064

ÉTATS FINANCIERS

Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 197 156 $	87 685 $
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	451 149	426 544
Perte (gain) sur la disposition d'immobilisations	(600)	2 757
Amortissement de la prime sur obligations	23 609	413
Amortissement de l'avantage incitatif reporté	(84 603)	(99 450)
Augmentation (réduction) de la réserve pour fluctuation des sinistres	(809 144)	45 224
	777 567	463 173
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement	579 382	(5 843)
	1 356 949	457 330
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Encaissement d'obligations	3 776 159	2 404 929
Acquisition d'obligations	(4 129 425)	(4 038 595)
Acquisition d'immobilisations	(469 626)	(851 176)
Produit de la disposition d'immobilisations	600	2 134
Remboursement de la dette à long terme	-	(82 072)
	(822 292)	(2 564 780)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	534 657	(2 107 450)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	2 545 279	4 652 729
LIQUIDITÉS À LA FIN	3 079 936 $	2 545 279 $

Les liquidités comprennent l'encaisse, les unités de fonds communs du marché monétaire et un dépôt à terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES – AU 31 MARS 2001

1. CONSTITUTION, NATURE DES ACTIVITÉS ET STRUCTURE DE L'ORDRE

La loi constitutive de l'Ordre des comptables agréés du Québec (l'Ordre) est la *Loi sur les comptables agréés* du Québec. L'Ordre est régi par le *Code des professions* du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. De plus, il est associé à l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) dans le cadre de certaines de ses activités qui touchent l'ensemble des comptables agréés canadiens.

La structure de l'Ordre compte les directions suivantes : Inspection et pratique professionnelle; Marketing et communications; Administration et finances; Développement et organisation; Formation professionnelle et relève; Formation continue; Syndic, Affaires juridiques et Bureau de direction.

En plus des directions mentionnées, on retrouve d'autres activités à l'état des résultats sous la rubrique « Charges ».

2. BUDGET

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne « Budget » couvrent le Fonds d'administration générale et le Fonds des regroupements et sont fournis à titre d'information seulement. Ce budget a été approuvé par le Bureau le 24 février 2000.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les produits. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds d'administration générale. Ce fonds présente les actifs et les charges afférents aux immobilisations ainsi que les ressources non affectées. Les revenus de placement non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés.

Le Fonds des regroupements présente les ressources utilisées pour les activités des regroupements de comptables agréés de l'ensemble du territoire du Québec. Ces regroupements constituent un moyen de communication et de coordination entre l'Ordre et ses directions et les membres des diverses régions. Les produits et les charges afférents aux regroupements régionaux sont présentés dans ce fonds, de même que les revenus de placement y afférents.

Le Fonds d'indemnisation est destiné à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles auxquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du *Code des professions*.

Le Fonds de formation continue présente les produits et les charges afférents au développement de cours et de nouveaux produits.

Le Fonds de formation professionnelle a été dissous le 31 mars 2000. La phase de développement du matériel pédagogique et des outils d'évaluation étant terminée au 31 mars 2000, le solde de ce fonds a été transféré à cette date dans un nouveau fonds, soit le Fonds d'orientation du programme de formation professionnelle (Fonds d'orientation PFP), et dans le Fonds d'administration générale.

Le Fonds d'orientation PFP présente les ressources utilisées pour la gestion des orientations du programme de formation professionnelle. Les produits et les charges afférents à l'orientation du programme de formation professionnelle sont présentés dans ce fonds, de même que les revenus de placement y afférents.

Le Fonds d'assurance présente les montants rétrocédés par les assureurs des régimes d'assurances. L'Ordre définit les politiques stratégiques en matière de fonctionnement, d'investissement et de financement du Fonds d'assurance et agit en tant que gestionnaire pour les membres qui participent aux régimes d'assurances offerts aux membres de l'Ordre. Les produits et les charges afférents au Fonds d'assurance sont présentés dans ce fonds, de même que les revenus de placement y afférents.

Imputation des charges

Les charges directement reliées à une activité sont imputées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués aux centres d'autofinancement suivants : inspection professionnelle, formation continue et *Contact-employeurs*, en fonction d'une base de répartition selon l'utilisation. Le solde non réparti est présenté séparément, à l'état des résultats, sous le titre « Frais généraux non répartis ».

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Logiciels informatiques	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail, soit 15 ans

Avantage incitatif reporté

L'avantage incitatif reporté est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail et est porté en diminution du loyer.

Régimes d'avantages sociaux des salariés

Au cours de l'exercice, l'Ordre a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés concernant la comptabilisation des avantages sociaux futurs. Ce changement de convention comptable a été appliqué de manière prospective. L'Ordre amortit l'actif (l'obligation) transitoire selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité de salariés actifs qui devraient toucher des prestations des régimes. Au 1er avril 2000, le montant de l'actif transitoire du régime de retraite capitalisé est de 762 700 $ et le montant de l'obligation transitoire du régime de retraite sans capitalisation est de 138 700 $. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, l'amortissement de l'actif et de l'obligation transitoires crédité aux résultats est de 39 300 $.

L'Ordre comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. À cette fin, l'Ordre a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et les coûts prévus des avantages complémentaires.
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.
- Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications.
- L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Les durées résiduelles moyennes d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite de base et le régime de retraite supplémentaire sont respectivement de 14 ans et 11 ans au 31 décembre 2000 (15 ans et 12 ans au 31 décembre 1999).

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, sont composés d'unités de fonds commun du marché monétaire et d'un dépôt à terme. Le taux de rendement des unités de fonds commun du marché monétaire varie en fonction des taux du marché. Le taux d'intérêt du dépôt à terme détenu à la fin d'exercice est de 4,5 % et la date d'échéance est en deçà de trois mois.

5. DÉBITEURS

	2001	2000
Comptes clients	710 433 $	781 186 $
Intérêts courus	107 235	92 088
Autres	45 686	859 017
	863 354 $	1 732 291 $

L'Ordre n'a pas de concentration significative de risque de crédit.

6. AVANCES ET DUS INTERFONDS

Les avances et les dus interfonds ne portent pas intérêt et ne comportent aucune modalité de remboursement ou d'encaissement définie, à l'exception de l'avance du Fonds d'orientation PFP au Fonds d'administration générale, laquelle porte intérêt au taux des unités de fonds commun du marché monétaire.

7. OBLIGATIONS

La valeur à la cote des obligations est de 7 288 918 $ au 31 mars 2001 (6 800 400 $ au 31 mars 2000). Le taux d'intérêt effectif est de 5,91 %. Ces obligations portent intérêt à des taux variant de 5,25 % à 10,50 % et les échéances vont de décembre 2002 à octobre 2029.

8. IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	557 054 $	359 283 $	**197 771 $**	223 467 $
Logiciels informatiques	1 850 787	1 143 923	**706 864**	618 352
Matériel informatique	933 719	842 538	**91 181**	110 058
Améliorations locatives	229 160	50 924	**178 236**	203 698
	3 570 720 $	2 396 668 $	**1 174 052 $**	1 155 575 $

La charge d'amortissement de l'exercice imputée aux frais généraux non répartis est de 451 149 $ (426 544 $ en 2000).

9. CRÉDITEURS

	2001	2000
Comptes fournisseurs	**1 279 071 $**	1 257 764 $
Salaires et retenues sur salaires	**529 015**	432 775
Cotisations à l'ICCA	**977 230**	748 407
Taxes de l'Office des professions du Québec	**264 745**	257 975
Dû aux membres participant au régime d'assurance-vie	**-**	1 004 052
Provision pour réclamations	**-**	450 000
Autres	**383 261**	-
	3 433 322 $	4 150 973 $

10. PRODUITS REPORTÉS

	2001			2000
	Fonds d'administration générale	Fonds d'assurance	Total	Total
Solde d'ouverture	1 012 860 $	2 025 676 $	**3 035 536 $**	3 939 051 $
Montants constatés à titre de charges (produits) de l'exercice	(1 012 860)	368 711	**(644 149)**	(3 021 677)
Cotisations reçues pour l'exercice suivant	1 028 391	-	**1 028 391**	1 012 860
Ristournes de l'assureur	-	-	**-**	901 729
Revenus de placement	-	204 138	**204 138**	206 573
Solde de clôture	1 028 391	2 598 525	**3 626 916**	3 038 536
Portions devant être constatées au cours de l'exercice suivant	1 028 391	-	**1 028 391**	1 012 860
	- $	2 598 525 $	**2 598 525 $**	2 025 676 $

Les produits reportés au 31 mars 2001 du Fonds d'administration générale au montant de 1 028 391 $ proviennent principalement de l'encaissement de cotisations de 2001-2002 facturées au cours de l'exercice.

Les produits reportés au 31 mars 2001 du Fonds d'assurance au montant de 2 598 525 $ proviennent principalement de l'encaissement de ristournes et revenus de placements conservés pour le bénéfice des membres assurés, lesquels sont considérés comme des produits affectés. Le montant constaté à titre de charges (produits) de l'exercice au montant de 368 711 $ (1 179 448 $ en 2000) représente l'excédent de la réduction de la réserve pour fluctuation des sinistres sur les charges de l'exercice.

11. RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES

	2001	2000
Solde d'ouverture	1 430 180 $	1 384 956 $
Paiement à l'assureur	(227 537)	-
Variation de la réserve requise	(581 607)	45 224
Solde de clôture	621 036 $	1 430 180 $

La réserve pour fluctuation des sinistres représente une partie des montants rétrocédés par l'assureur et devant être conservée par l'Ordre pour contribuer à d'éventuels déficits du régime d'assurance-vie. Le montant de la réserve est établi par l'assureur en fonction des primes annuelles perçues et des frais d'administration du régime. La variation de la réserve requise en fin d'exercice provient principalement d'une modification, par l'assureur, de la méthode de calcul.

Le montant maximal que l'Ordre peut être tenu de contribuer au déficit annuel du régime représente le solde de la réserve à l'ouverture de l'exercice déficitaire. La réserve est constituée de surplus annuels du régime d'assurance-vie.

12. VIREMENTS INTERFONDS

Le Bureau de l'Ordre a autorisé un virement de 320 000 $ (300 000 $ en 2000) du Fonds d'administration générale au Fonds des regroupements.

13. ENGAGEMENTS

Fonds d'administration générale

L'Ordre s'est engagé à louer des locaux à compter du 1er mai 1993 pour une période de 15 ans se terminant le 30 avril 2008. Le montant total à verser d'ici la fin du terme, incluant une provision pour taxes et coûts d'exploitation, est de 5 246 879 $. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices seront de 693 445 $ en 2002 et 2003, de 754 857 $ en 2004 et de 760 440 $ en 2005 et 2006.

De plus, l'Ordre a conclu deux contrats de location de matériel bureautique échéant en novembre 2002 et en septembre 2005, qui prévoient des engagements de 83 740 $. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices seront de 33 077 $ en 2002, de 22 284 $ en 2003, de 11 491 $ en 2004 et 2005 et de 5 397 $ en 2006.

En date du 31 mars 2001, l'Ordre s'est engagé par contrats dans le cadre du projet de formation professionnelle. Le montant total de ces engagements est de 23 500 $ et sera versé lorsque les travaux de rédaction seront terminés.

14. RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX DES SALARIÉS

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, pris collectivement, se présentent comme suit au 31 mars :

	2001	2000	2001	2000
	Régime de retraite capitalisé		Régime de retraite non capitalisé	
Charge de retraite	86 700 $	103 300 $	114 600 $	80 600 $
Juste valeur des actifs des régimes	4 205 500	3 628 400	-	-
Obligations au titre des prestations constituées	3 795 600	2 800 400	309 300	219 800
Situation de capitalisation excédent (déficit)	409 900 $	828 000 $	(309 300) $	(219 800) $

14. RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX DES SALARIÉS (suite)

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par l'Ordre pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 31 décembre) :

	2001	2000
	Régimes de retraite capitalisé et non capitalisé	
Taux d'actualisation	6,5 %	6,5 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,0 %	7,0 %
Taux de croissance de la rémunération	4,5 %	2,5 %

Les autres informations concernant les régimes à prestations déterminées de l'Ordre se présentent comme suit :

	2001	2000
	Régime de retraite capitalisé	
Cotisations de l'employeur	130 800 $	127 800 $
Cotisations des salariés	130 800 $	127 800 $
Prestations versées	96 000 $	190 100 $

15. REDRESSEMENT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Au cours de l'exercice, l'Ordre a modifié rétroactivement la présentation des comptes du Fonds d'assurance afin de refléter les produits et les charges ainsi que les actifs et les passifs du Fonds d'assurance dans les états financiers de l'Ordre plutôt que simplement par voie de note aux états financiers.

L'effet de cette modification s'est traduit par une augmentation du solde de fonds au 1er avril 1999 de 254 264 $ ainsi que par une augmentation des produits, des charges, des actifs et des passifs au 31 mars 2000 pour des montants respectifs de 1 210 385 $, 1 211 580 $, 4 531 940 $ et 4 278 871 $.

Au 1er avril 2000, le solde du Fonds d'administration générale a été augmenté d'un montant de 253 069 $.

16. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

TABLEAU
DES MEMBRES

Au cours de l'exercice, 346 nouveaux membres ont été admis à la profession après avoir réussi à l'Examen final uniforme et terminé leur stage.

Depuis le 31 mars 2000, il y a eu une diminution nette de 54 membres, de sorte que le nombre de membres inscrits au Tableau de l'Ordre en fin d'exercice se chiffrait à 16 222.

Marie-France Langlois, CA
Contrôleure

Décès

Norman James Ahern, CA
Roger Allaire, CA
Paul Beaudoin, CA
Maurice Bergeron, CA
Georges Bernier,CA
Francis G. J. Black, CA
James Martin Blanch, CA
Clifford F. Brown, CA
Roland Caron, CA
Marcel Chiquette, CA
Amable Guy Cloutier, CA
Robert Arthur Cunning, CA
Albert Desautels, CA
Finley T. Dickson, CA
Albert Dupont, CA
Jean Marc Foisy, CA
Jacques Forest, CA
Bernard Garmaise, CA
Lucien Gingras, CA
Bernard Goodman, CA
Godfrey Gourdeau, FCA
Jean-Denis Henri, CA
David Hubscher, CA
Robert Jason, CA
Dawn Keisling, CA
Norman Edward Kenrick, CA
Dean Harvey Ladd, CA
Pierre Laforge, CA
J. Yvon Laliberté, CA
Jean-Paul LaRue, CA
Daniel Laterreur, CA
Gérald Lavoie,CA
Georges-Henri Leblanc, CA
Michel Lemonde, CA
Marie-Josée Lespérance-Cuenin, CA
Raymond Levasseur, CA
Harry Lidsky, CA
Lucien Marquis, CA
Paul Martel, CA
Richard McCarther, CA
Eleanor Moss-Werbin, CA
Samuel D. Nachshen, CA
Solomon Neamtan, CA
Charles Paradis, CA
Jean Pichette, CA
Calvin Cuthbert Potter, CA
Alan Crowther Ross, CA
Peter Ross, CA
Sam Schnurbach, CA
Marvin David Shiller, CA
Réal Soucy, CA
Conrad Stannus, CA
Francis Stevenson, CA
John Fitzgerald Toller, CA
Jean Turcot, CA
William J. Veitch, CA
J. David Weinstein, FCA
Jean Zalloni, CA

Effectif au 31 mars 2000		**16 276**
Inscriptions au Tableau de l'Ordre		449
Par voie d'examen, selon l'article 1 du « Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec »	346	
Par affiliation d'une autre province, selon l'article 21 de la *Loi sur les comptables agréés*	2	
Par réintégration	101	
Retraits du Tableau de l'Ordre		503
Décès	58	
Démissions	218	
Non-paiement des sommes dues	225	
Décision du Comité de discipline	1	
Non-renouvellement de l'assurance responsabilité professionnelle	1	
Effectif au 31 mars 2001		**16 222**
Répartition des membres par région électorale		16 222
Montréal	10 579	
Québec	2 118	
Trois-Rivières	500	
Cantons de l'Est	383	
Outaouais	237	
Nord-Est	265	
Abitibi-Témiscamingue	213	
Saguenay–Lac-Saint-Jean	294	
Canada, hors du Québec	1 129	
Hors du Canada	504	
Tableau des candidats à l'exercice de la profession		
Au 31 mars 2001, 1 325 candidats étaient inscrits à l'Ordre, soit 12 de moins qu'à la même date en 2000. Voici l'évolution du Tableau des candidats à l'exercice de la profession.		
Candidats inscrits au 31 mars 2000		1 337
Inscriptions au Tableau des candidats		472
Par voie d'inscription	468	
Par réintégration	4	
Retraits du Tableau des candidats		484
Agrément	346	
Démissions, décès, non-paiement de la cotisation annuelle, expiration du délai de réussite à l'Examen final uniforme, expiration du délai pour satisfaire aux exigences du stage et décisions du Comité administratif	138	
Candidats inscrits au 31 mars 2001		1325

RAPPORT
DU SYNDIC

Notons que le nombre de plaintes déposées cette année auprès de la Direction du syndic contre les membres a été le même que l'année précédente. Par ailleurs, les plaintes sont de plus en plus complexes.

En plus des dossiers recensés dans les tableaux ci-dessus, la Direction du syndic a eu plusieurs entretiens avec des membres et des plaignants au cours de l'exercice. Elle a, en outre, reçu 4 436 appels téléphoniques, soit un nombre comparable à celui de l'année précédente. De plus, la Direction du syndic a répondu à de nombreuses pièces de correspondance qui avaient trait à des demandes de renseignements portant sur la déontologie, la publicité, la conciliation et l'arbitrage de comptes d'honoraires.

Le rapport du syndic ne tient pas compte des plaintes privées, s'il en est, portées en vertu de l'article 128 du Code des professions, ***ni des activités du Comité de révision des plaintes constitué en vertu de l'article 123.3 du*** Code des professions.

Louis-G. Branchaud, FCA
Syndic

Exercices terminés le 31 mars

	2001		2000	
PLAINTES RELATIVES À LA DÉONTOLOGIE DÉPOSÉES CONTRE LES MEMBRES AUPRÈS DU SYNDIC				
Dossiers reportés de l'an dernier		34		21
Nouveaux dossiers		128		136
		162		157
Plaintes déposées devant le Comité de discipline		8		9
Dossiers réglés		128		114
Dossiers reportés à l'an prochain		26		34
		162		157
PLAINTES DÉPOSÉES PAR LE SYNDIC DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE				
Plaintes reportées de l'an dernier		4		3
Nouvelles plaintes déposées		8		9
		12		12
Plaintes entendues avec décisions rendues		10		8
Plaintes reportées à l'an prochain :				
Plaintes en audition	-		-	
Plaintes devant être entendues	1		2	
Plaintes en appel	-		-	
Plaintes en délibéré	1	2	2	4
		12		12
CONCILIATION DE COMPTES D'HONORAIRES				
Dossiers reportés de l'an dernier		17		17
Nouveaux dossiers		59		59
		76		76
Dossiers réglés		59		63
Dossiers reportés à l'an prochain		28		13
		87		76

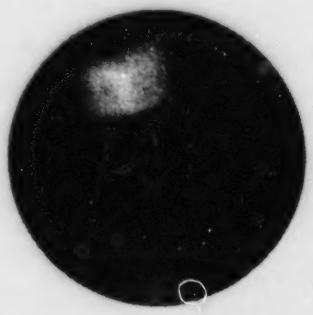

ARBITRAGE DES COMPTES DES MEMBRES

André Lafond, CA
Président

Membres du Comité

Louis Grossbaum, CA
Bertrand Lachance, CA
Monique Lemire, CA
Jean-Marie Pomerleau, CA
René Roy, CA
Gary Wechsler, CA
Morris Werbin, CA
Membres substituts :
Pierre Dessureault, FCA
Pierre Legault, FCA

Claudette Roberge
Secrétaire

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Comité d'arbitrage des comptes a reçu dix demandes d'arbitrage de compte d'honoraires.

Le Comité a traité onze demandes dont trois de l'exercice précédent, et une demande a fait l'objet d'un désistement. Le Comité s'est réuni dix fois pour traiter les onze demandes et deux auditions sont à venir.

Dans sept cas, le Comité a réduit le compte d'honoraires soumis et, dans deux cas, il a maintenu le compte. Dans un cas, le Comité a déclaré que le demandeur n'avait pas à acquitter le compte et, dans un autre cas, le Comité a entériné le règlement intervenu entre les parties.

Le Comité s'est réuni en plénière au cours de cet exercice pour discuter divers sujets ayant trait à la procédure suivie, aux règles de preuve et de droit, et aux pouvoirs du Comité d'arbitrage.

Le président du Comité,
André Lafond, CA

DISCIPLINE

Me Carole Marsot
Présidente

Membres du Comité

Madeleine Bergeron, CA
Marcel Besner, CA
Richard Boucher, CA
Louise Cloutier, CA
Stephen I. Coplan, CA
Jean-Pierre Delisle, CA
Robert Desforges, CA
Frank Di Tomaso, FCA
Paul Dumas, CA
Yvon Fortin, FCA
Pierre Gauvreau, FCA
Jean-Guy Laliberté, CA
Richard Miller, CA
Ronald Singer, FCA

Claudette Roberge
Secrétaire

Au cours de l'exercice 2000-2001, Me Carole Marsot, par décret gouvernemental, a été nommée présidente du Comité de discipline en remplacement de Me Guy Marcotte, qui a choisi de ne pas renouveler son mandat qui venait à échéance.

Ainsi, depuis le mois de novembre 2000, Me Carole Marsot assume la présidence du Comité de discipline de l'Ordre.

Le Comité de discipline a été saisi de huit nouvelles plaintes au cours de l'exercice 2000-2001.

Division présidée par Me Guy Marcotte

Cette division a été saisie de sept nouvelles plaintes qui portaient sur :

- le défaut de répondre au syndic (une plainte);
- le non-respect des normes comptables (quatre plaintes);
- l'absence d'intégrité (une plainte);
- le refus de répondre aux responsables de l'inspection professionnelle (une plainte).

Treize plaintes ont été traitées, dont six reportées de l'exercice précédent. Le traitement de ces dossiers a nécessité neuf journées et demie d'audition. Douze des plaintes ont été maintenues, et l'audition d'une plainte doit être continuée. Deux décisions du Comité ont été portées en appel devant le Tribunal des professions.

Les sanctions suivantes ont été rendues :

- pour manque d'intégrité, pour ne pas avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, pour défaut de remettre des documents à un client, pour défaut de répondre au syndic : amende de 2 000 $, radiation temporaire de huit mois, ordonnance de publication de la décision et condamnation au paiement des frais;
- pour manque d'intégrité, pour fabrication de documents fallacieux, pour avoir trompé le syndic, pour avoir fait de fausses déclarations, pour fraude : révocation du permis, ordonnance de publication de la décision et condamnation au paiement des frais;
- pour défaut de respecter les normes à l'occasion de la vérification d'états financiers, pour avoir omis de souscrire un contrat d'assurance responsabilité professionnelle : amende de 2 000 $, réprimande et condamnation au paiement des frais;
- pour avoir agi en conflit d'intérêts : amende de 3 000 $ et condamnation au paiement des frais;
- pour défaut de respecter les normes à l'occasion de la vérification d'états financiers, pour avoir agi en conflit d'in-térêts : amende de 6 000 $ et condamnation au paiement des frais;
- pour manque d'intégrité et fraude : révocation du permis et ordonnance de publication de la décision;
- pour défaut de répondre au syndic : radiation permanente, ordonnance de publication de la décision et condamnation au paiement des frais;
- pour défaut de respecter les normes à l'occasion de la vérification d'états financiers : amende de 2 000 $, recommandation au Bureau d'imposer des cours de perfectionnement et condamnation au paiement des frais;
- pour défaut de respecter les normes à l'occasion d'une mission d'examen : réprimande;
- pour défaut de respecter les normes à l'occasion d'une mission d'examen : amende de 2 000 $, recommandation au Bureau d'imposer des cours de perfectionnement et condamnation au paiement des frais;
- pour entrave au travail du directeur de l'inspection professionnelle, pour défaut de respecter ses engagements envers le syndic : amende de 2 000 $ et condamnation au paiement des frais;
- pour défaut de respecter les normes à l'occasion d'une vérification : réprimande, amende de 600 $ et condamnation au paiement des frais excluant les frais d'expert.

Division présidée par Me Carole Marsot

Cette division a été saisie d'une nouvelle plainte à l'égard d'un membre qui a fait l'objet d'une condamnation pour une infraction à une loi fiscale au Canada. L'audition de cette plainte est à venir.

Tribunal des professions

Deux décisions du Comité de discipline rendues au cours de l'exercice ont été portées en appel.

Quant à l'appel présenté devant le Tribunal des professions concernant deux dossiers d'un exercice précédent ayant fait l'objet d'une décision jumelée, le Tribunal des professions a rejeté l'appel. L'appelant a présenté une requête en révision judiciaire de cette décision devant la Cour supérieure et, à la suite du rejet de cette requête, en a appelé devant la Cour d'appel.

La présidente du Comité,
Me Carole Marsot

FONDS
D'INDEMNISATION

Paul Noiseux, FCA
Président

Membres du Comité

Michael Hayes, FCA
Gérard Caron, FCA
Marie-Andrée Pilon, membre du public

Christiane Brizard, avocate,
Secrétaire

Au cours de l'exercice, le Comité du fonds d'indemnisation a procédé à l'étude de onze réclamations présentées au cours de l'exercice précédent, et a soumis ses recommandations au Comité administratif. À la suite de ces recommandations, un réclamant n'a reçu aucune indemnité, sept réclamants ont reçu une indemnité partielle, deux réclamants ont été entièrement indemnisés et un dossier est toujours en suspens.

Au cours de l'exercice 2000-2001, trois nouvelles réclamations ont été reçues. Elles concernent les mêmes comptables à l'égard desquels le Comité s'était déjà prononcé. Après enquête, un réclamant a reçu une indemnité et les deux autres réclamations sont présentement à l'étude.

Quatre demandes de révision du montant accordé à titre d'indemnité furent présentées au Comité administratif. Une demande a été rejetée, deux ont été accueillies dont une en partie, et la quatrième est toujours à l'étude.

Le fonds d'indemnisation a versé au cours de cet exercice la somme de 233 371 $.

Le Comité s'est réuni à douze reprises.

L'appel déposé le 20 décembre 1999 relativement au jugement de la Cour supérieure condamnant l'Ordre à payer des indemnités totalisant 385 500 $ à neuf réclamants, a été accueilli par la Cour d'appel le 18 avril 2001, laquelle a infirmé le jugement antérieur de la Cour supérieure.

Le président du Comité,
Paul Noiseux, FCA

FORMATION
PROFESSIONNELLE

André Hurtubise, FCA*
Président

Membres du Comité

Nancy Apikian, CA
Louise Côté, CA
Nathalie Doire, CA
Gail Fayerman, CA
Richard Flageole, FCA
Colette Gauthier, CA*
Claude Gauvin, FCA
Jocelyne Gosselin, FCA*
Andrée Lafortune, FCA*
Pascale Lapointe, CA
Philippe Levy, CA
Madeleine Lussier, CA
Jean-Hugues Rioux, CA
Yvon St-Amour, représentant du ministère de l'Éducation*
Francine Turmel, CA
Patrice Watier, CA

Diane Messier-Marcotte, CA*
Secrétaire

*** Membres du Comité de formation des comptables agréés (décret 1027-97)***

Avec un taux de succès de 85 % pour les candidats se présentant pour la première fois à l'Examen final uniforme (EFU) en 2000, le Québec s'est classé pour la première fois depuis au moins 20 ans, au premier rang au Canada, avec un résultat supérieur de 12 points à la moyenne nationale (73 %). Ce succès record vient confirmer une tendance amorcée l'an dernier, alors que le taux de réussite avait été de 80 % pour les nouveaux candidats. De plus, sept Québécois figurent au Tableau d'honneur national de l'EFU de 2000. Ces performances découlent directement de l'implantation, en 1998, du Programme de formation professionnelle et des efforts investis par les étudiants, les universitaires et les maîtres de stage.

Le Comité de formation professionnelle, en collaboration avec ses représentants au sein des différents comités et groupes de travail de l'ICCA, a participé assidûment et avec un professionnalisme éloquent, à l'évolution des travaux portant sur les trois éléments clés de la réforme de la formation en cours au plan national. La Grille des compétences, le Tableau des compétences et le cadre de référence pour l'évaluation uniforme proposés ont fait l'objet d'analyses détaillées et des commentaires pertinents ont été adressés à l'ICCA à chacune des étapes de consultation. Les propositions du Québec ont été considérées et appréciées, ce que nous avons pu constater jusqu'à maintenant dans les versions révisées des documents produits par l'ICCA.

La mise en œuvre du nouveau processus d'admission fondé sur les compétences fait toujours l'objet de discussions. Nous progressons dans la bonne voie et nous demeurons proactifs afin de conserver notre longueur d'avance au Québec, puisque notre Programme de formation professionnelle (PFP) a été conçu, dès son implantation, selon l'approche axée sur les compétences.

Nous avons récemment créé cinq groupes de travail qui se penchent sur le concept de la focalisation qui fait partie intégrante du projet de réforme. Ce concept doit être clarifié afin que l'on puisse en évaluer l'impact sur les programmes en place avant qu'il ne fasse l'objet d'une recommandation d'approbation par l'OCAQ.

Considérant qu'il reste de nombreuses étapes à franchir avant d'être en mesure d'identifier précisément les activités nécessaires à la transition, le Groupe d'orientation du PFP a tenu peu de réunions et les travaux de mise à jour du matériel pédagogique ont été axés sur les besoins immédiats des candidats et des enseignants.

Par ailleurs, au cours de la dernière année, le Comité s'est également penché sur le programme d'examen qui sera en vigueur pour l'Examen final uniforme de 2001. Des recommandations précises ont été faites au sous-comité national responsable de ce programme; la plupart ont été acceptées.

L'ensemble des travaux du Comité s'est réalisé dans le cadre de trois réunions régulières et de plusieurs autres réunions téléphoniques ou de sous-comités.

Nous en profitons pour remercier toutes les personnes qui ont contribué de manière significative à l'évolution de ce dossier important pour la relève et le maintien de critères rigoureux d'accès à notre profession.

Le président du Comité,
André Hurtubise, FCA

INSPECTION
PROFESSIONNELLE

Yves Montpetit, CA
Président

Claude Choquette, FCA
Vice-président

Membres du Comité

Marco Berretta, CA
Isidore Bouchard, CA
Serge Charbonneau, CA
Norman Daitchman, FCA
Pierre Désilets, CA
Christiane Dubois, CA
Jean-Guy Gagné, CA
Yves Giard, CA
Serge Goudreau, CA
Serge Gourde, CA
Louise Trépanier, CA
Élyse Villemaire, CA

Ginette Lussier-Price, FCA
Secrétaire

RAPPORT 2000-2001 DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Les principales activités du Comité d'inspection professionnelle sont résumées dans le tableau ci-dessous.	2001	2000
Unités de pratique inspectées au cours de l'exercice	494	546
En suspens au début de l'exercice	10	4
	504	550
En suspens à la fin de l'exercice	33	10
Unités de pratique ayant fait l'objet de recommandations au Bureau de l'Ordre	471	540
Recommandations ratifiées par le Bureau :		
Unités de pratique qui ont satisfait aux normes	427	463
Unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes	44	77
	471	540
Nombre de membres assujettis à un stage de perfectionnement obligatoire sans limitation du droit d'exercice	63	84
Nombre de membres assujettis à un stage de perfectionnement comportant une supervision obligatoire	6	4
Nombre de membres dont le dossier a été transmis au Syndic	1	0
Nombre de membres inspectés	1 755	1 236
Nombre de réunions du Comité d'inspection professionnelle	6	6
Nombre d'enquêtes particulières (en cours)	1	0

L'inspection de 494 unités a nécessité environ 615 jours/personne de travail au cours de l'année. Plus de 95 % des membres rencontrés cette année ont satisfait aux normes d'inspection. Le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes a nécessité environ 25 jours/personne de travail. Nous poursuivons notre sixième tour d'inspection en appliquant la même philosophie qu'au cinquième tour, mais tout en ayant élargi la portée de l'inspection à de nouveaux types de mandats, soit la juricomptabilité, l'évaluation d'entreprises, le commerce électronique incluant la certification WebTrust et les champs non traditionnels de la vérification telles les missions de certification prévues au chapitre 5025 du *Manuel de l'ICCA*. De plus, nous avons amorcé, à titre de projet pilote, une nouvelle approche pour l'inspection en fiscalité.

Le travail professionnel a été effectué par la Direction de l'inspection professionnelle, composée de Ginette Lussier-Price, FCA, directeur de la Direction inspection et pratique professionnelle, et de Martine Picard, CA, directrice adjointe de l'inspection, de Monique Papineau, CA, et Nicole Parent, CA, inspectrices professionnelles permanentes, ainsi que des inspecteurs contractuels suivants :

Mylène Boisvert, CA
Jean Boudreau, CA
André Coutu, CA
Guy Godin, CA
Simon Jean, CA
Guylaine Leclerc, CA•EJC, CFE
Alain Leprohon, CA
Noor Mawjee, CA
Sylvain Moisan, CA
Pierre O. Oligny, CA

Supervision du droit d'exercice

En vertu de l'article 1 du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, le Comité d'inspection professionnelle a recommandé au Comité administratif d'imposer un stage de perfectionnement comportant une supervision obligatoire à six praticiens qui n'ont pas satisfait aux normes; il a recommandé d'imposer un nouveau stage de perfectionnement comportant une supervision obligatoire à trois praticiens qui n'ont pas réussi à corriger leurs faiblesses pendant leur premier stage, à prolonger pour une deuxième fois le stage de quatre praticiens et, pour une quatrième fois, le stage d'un autre praticien.

Cas transmis au syndic

Dans ce cas, le Comité d'inspection professionnelle a transmis le dossier du membre au syndic de l'Ordre afin que celui-ci le transmette au Comité de discipline, puisqu'il appert que le membre entravait le travail de l'inspecteur dans l'exercice de ses fonctions.

Activités et réalisations

Réunion interprovinciale

Dans le cadre de nos réunions triennales, nous avons organisé une rencontre les 30 et 31 octobre dernier regroupant un représentant de l'inspection de toutes les provinces et des Bermudes. Cette rencontre a permis des échanges sur certaines difficultés rencontrées dans le processus d'inspection ainsi que sur les solutions mises de l'avant. Lors de cette rencontre, il a également été question de l'inspection des nouvelles spécialités et de la façon dont chaque province envisage d'amorcer ces inspections.

Philosophie de l'inspection

Dans le but de mieux connaître les membres œuvrant en cabinet ainsi que leurs activités professionnelles, nous avons rencontré une vingtaine de praticiens représentant des cabinets de régions différentes et de tailles variées. Un compte rendu de ces rencontres est en préparation et les constatations énoncées dans le rapport serviront à alimenter nos réflexions sur la philosophie qui sous-tend le processus d'inspection.

Au cours de l'exercice, un groupe de travail a continué sa réflexion sur les critères de sélection des dossiers à inspecter afin de s'assurer que les critères de sélection nous permettent de bien évaluer la compétence du membre.

Virage Internet

Nous poursuivons le virage Internet en favorisant les échanges électroniques avec nos membres. Pour ce faire, nous avons établi un protocole qui permet à nos membres de remplir sur Internet le nouveau questionnaire de renseignements confidentiels qui permet à l'inspecteur de se familiariser avec l'unité à inspecter et de planifier son inspection.

Sommaire des cas transmis au syndic

Dérogations au *Code de déontologie*

Les 38 dossiers transmis au syndic au cours de l'exercice, conformément à l'article 116 du *Code des professions*, avaient trait aux situations suivantes :

Pratique de l'expertise comptable en société par actions	20
Manquements à la règle d'indépendance	8
Association avec des non-CA	6
Avoir laissé entendre que le membre tient un bureau alors qu'il en est seulement le représentant	1
Renoncement d'avance à ses honoraires	1
Prête-nom	1
Honoraires conditionnels	1
	38

Refus de se soumettre à l'inspection professionnelle

Dans ce cas, le Comité d'inspection professionnelle a recommandé au Comité administratif de transmettre le dossier du membre au syndic parce que le membre ne voulait pas fournir les documents demandés pour procéder à son inspection.

Refus de se soumettre à un stage de perfectionnement comportant une supervision obligatoire

Dans ce cas, le Comité d'inspection professionnelle a recommandé au Comité administratif de transmettre le dossier du membre au syndic parce que le membre a refusé de se soumettre à ce stage.

Programme général d'inspection

Au cours de l'exercice 2001-2002, nous prévoyons procéder à l'inspection de 473 bureaux et à la ré-inspection de 57 bureaux n'ayant pas satisfait aux normes, ainsi qu'à la première inspection de 110 bureaux. Ces inspections devraient nécessiter 747 jours/personne de travail. De plus, nous prévoyons effectuer le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes, ce qui devrait nécessiter environ 17 jours/personne.

Les 14 membres du Comité ont consacré plus de 100 jours/personne à l'exécution de leur mandat, sans compter le temps nécessaire à la révision des dossiers et à la préparation des réunions. Cette année, le Comité était composé de membres provenant de Montréal, de Québec, de l'Estrie, de la Beauce et de la Montérégie.

Le président du Comité,
Yves Montpetit, CA

RÉVISION
DES PLAINTES

André Paquin, FCA
Président

Membres du Comité

Suzanne Lalonde
Léo Linteau, CA
Me Victoria Percival-Hilton
Céline Plamondon, CA
Daniel Rocheleau, CA
Morris Werbin, CA
Membre substitut :
Michel Perreault

Claudette Roberge
Secrétaire

Le Comité de révision des plaintes rejetées par le syndic de l'Ordre a reçu six demandes de révision au cours de l'exercice 2000-2001. Le Comité a entendu les six demandes et huit rencontres ont été tenues pour les traiter.

Cinq décisions ont été rendues dans les délais requis et une décision a été rendue dans des délais additionnels consentis par le plaignant. Aucune demande de révision n'est présentement en suspens.

Le Comité a maintenu cinq décisions du syndic de ne pas porter plainte contre l'intimé et dans une autre décision, a demandé au syndic de compléter son enquête à la lumière de nouveaux documents fournis par le plaignant.

Le Comité s'est réuni en plénière pour discuter de divers sujets ayant trait à la procédure suivie et au traitement des dossiers de demande de révision de décisions du syndic.

Le président du Comité,
André Paquin, FCA

PERSONNEL
DE L'ORDRE

COMITÉ DE DIRECTION (de gauche à droite)

Daniel Benard, CA
Christine Montamat, M.B.A., CA
Evelyn Paquin, CA
Ginette Lussier-Price, FCA
Gérard Caron, FCA
Diane Messier-Marcotte, CA
Louis-G. Branchaud, FCA
Marc-André Varin, M.B.A.
Christiane Brizard, avocate

BUREAU DE LA DIRECTION
Président-directeur général et secrétaire général
Gérard Caron, FCA
Secrétaire de direction
Laurence Hurtubise

ADMINISTRATION ET FINANCES
Directrice
Evelyn Paquin, CA
Contrôleure
Marie-France Langlois, CA
Commis à l'expédition
Sylvie Cuerrier
Michel Magny
Agentes, Tableau des membres
Réna Fournier
Carole Pharand
Technicienne en administration
Joanne Legendre
Préposé, Comptabilité
Andrée-Anne Meunier (depuis septembre 2000)
Alain Colpron (par intérim)
Technicienne en comptabilité
Andrée-Anne Meunier (par intérim)
Responsable, Perception de la cotisation annuelle
Diane Paquette
Préposée, Cotisations
Pierrette Bisaillon
Adjointe administrative
Renée Lortie
Coordonnatrice, Technologie informatique
Patricia Annesley
Responsable, Soutien du réseau local
Michel Yafalian
Coordonnatrice, Ressources humaines et administration
Lyne Lemieux

AFFAIRES JURIDIQUES / GREFFE
Directrice
Christiane Brizard, avocate
Adjointe administrative para-juridique
Constance Jalette
Secrétaire du Comité de discipline, du Comité d'arbitrage des comptes des membres et du Comité de révision des plaintes
Claudette Roberge

DÉVELOPPEMENT ET ORGANISATION
Directrice
Christine Montamat, M.B.A., CA
Adjointe administrative
Suzanne Racette

INSPECTION ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE
Directeur, Inspection et pratique professionnelle
Ginette Lussier-Price, FCA
Directrice adjointe, Inspection
Martine Picard, CA
Inspectrices professionnelles
Nicole Parent (jusqu'en janvier 2001)
Monique Papineau (jusqu'en février 2001)
Responsable du fonctionnement, Inspection
Danielle Arcudi
Adjointe au fonctionnement
Pauline Duguay
Adjointes administratives
Lise Bureau
Carole Legault (depuis janvier 2001)
Agente administrative, Cabinets de CA
Cornelia Cazan
Chargée de projets, Pratique professionnelle
Micheline Coderre, CA
Coordonnateur, Pratique professionnelle
Jean Villeneuve, CA (jusqu'en février 2001)
Adjointe administrative, Pratique professionnelle
Mary Young

FORMATION CONTINUE
Directeur
Daniel Benard, CA
Agente, Contact-employeurs
Georgette Brinberg (jusqu'en mars 2001)
Responsable du fonctionnement
Marie-Claude Cardinal
Coordonnateurs
Liselène Dind
Eric Delisle (par intérim)
Adjoints administratifs
José Boucher
Pauline Champagne
Sébastien Langevin
Adjointe administrative, Publications
Pierrette Savard
Diane Lafortune (par intérim)

FORMATION PROFESSIONNELLE ET RELÈVE
Directrice
Diane Messier-Marcotte, CA
Directrice adjointe
Andrée Daoust, CA
Agent, Tableau des candidats à l'exercice de la profession
Poste à combler
Adjointes administratives
Geneviève Bouchard
Marie-Josée Hamel
Coordonnatrice, Développement et clientèles
Christine Pépin, CA
Coordonnatrice, Services aux candidats
Katerine Robitaille

MARKETING ET COMMUNICATIONS
Directeur
Marc-André Varin, M.B.A.
Coordonnateur, Développement des produits imprimés et électroniques
Paul-Marcel Adam
Technicienne en infographie
Louise Castonguay
Chef de l'information
François De Falkensteen
Adjointe administrative, Développement de marchés
Diane Fortin
Coordonnateur, Développement et production internet
Bruno Dupuis (jusqu'en septembre 2000)
Rozane Gratton (depuis octobre 2000)
Réceptionniste
Liliane Picher (jusqu'en mars 2001)
Coordonnatrice, Développement de marchés
Maryse Dumais (congé de maternité)
Lauraine Ouellette (par intérim)
Agente, Service de diffusion
Guylaine Thiboutot
Coordonnatrice, Administration
Rozane Gratton (jusqu'en octobre 2000)
Loraine Young (depuis décembre 2000)

SYNDIC
Syndic
Louis-G. Branchaud, FCA
Syndic adjointe
Suzanne Filiatrault, FCA
Adjointe administrative para-juridique
Thérèse Coutu

RAPPORTS

DES COMITÉS DE L'ORDRE ET DES REGROUPEMENTS RÉGIONAUX

On trouvera les rapports des comités de l'Ordre ainsi que ceux des regroupements régionaux dans le rapport annuel (version intégrale) affiché sur le site Internet de l'Ordre (http://www.ocaq.qc.ca).

Rapports des comités

- Activités de la formation continue
- Administrations municipales
- Assurances
- CA en affaires et en industrie
- Établissements du réseau de la santé et des services sociaux
- Étude des exposés-sondages
- Examen
- Expertise de la profession
- Femmes CA
- Finances publiques
- Fiscalité
- Institutions d'enseignement
- Regroupements régionaux
- Relève
- Responsabilité professionnelle et proportionnelle
- Spécialisation
- Terminologie française

Rapports des regroupements régionaux

- Abitibi-Témiscamingue
- Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord
- Cantons de l'Est
- Est-de-l'Île
- Laval, Laurentides, Lanaudière
- Mauricie
- Montérégie
- Montréal-Centre
- Ouest-de-l'Île
- Outaouais
- Québec – Chaudière, Appalaches
- Saguenay–Lac-Saint-Jean